

# 10<sup>e</sup> édition URBAN TRAIL de Romans

**SAM.**  
**6 DÉCEMBRE**  
**2025**  
**20h**

**ROMANS** SUR ISÈRE

**EARP**  
Entente Athlétique Romane et Pégénoise  
earp.fr

## RÈGLEMENT

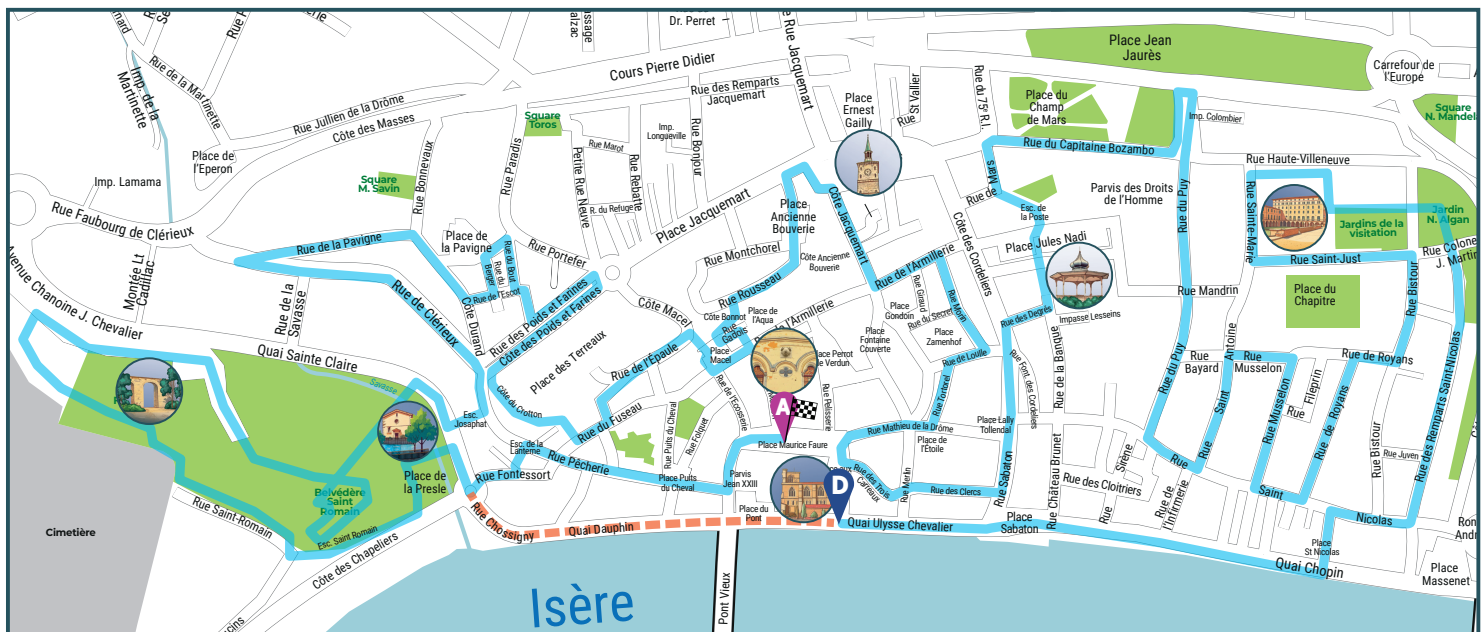
L'Urban Trail comportera, pour cette 10<sup>e</sup> édition, 2 épreuves distinctes dont les départs seront donnés en même temps :

- une course de 6,1 km pour 62 m D+, soit la boucle du parcours à réaliser une seule fois,
- une course de 12,2 km pour 124 m D+, soit la boucle du parcours à réaliser deux fois.

Les épreuves sont ouvertes à tous les athlètes, licenciés FFA 2025/2026 ou non, à partir de la catégorie Cadet 1 (nés avant le 01/01/2011). La 2<sup>e</sup> boucle est accessible uniquement si la première est effectuée en moins de 55 minutes.

## ➔ 2 parcours\*

\*parcours prévisionnels pouvant être modifiés



### Légendes



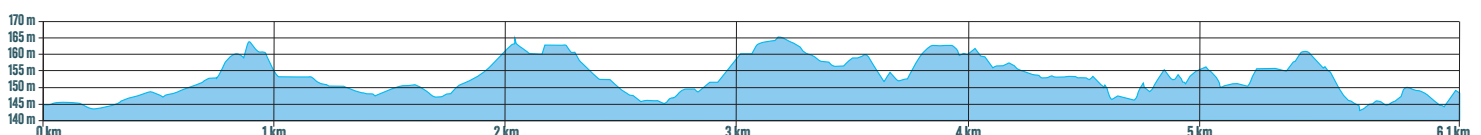
### Parcours 1

**1**  
**BOUCLE**  
**6,1**  
**KM**  
**62m**  
**DÉNIVELLÉ+**  
**450**  
**MARCHES**

### Parcours 2

**2**  
**BOUCLES\*\***  
**12,2**  
**KM**  
**124m**  
**DÉNIVELLÉ+**  
**900**  
**MARCHES**

\*\*Seconde boucle accessible uniquement si la première est réalisée en moins de 55 minutes.





# 10<sup>e</sup> édition **URBAN TRAIL** de Romans

**SAM.**  
**6 DÉCEMBRE**  
**2025**  
**20h**

**ROMANS** SUR ISÈRE



## **RÈGLEMENT** (suite)

### Catégories :

| Catégorie      | Code | Année de naissance |
|----------------|------|--------------------|
| Cadets H/F     | CA   | 2009 – 2010        |
| Juniors H/F    | JU   | 2007 – 2008        |
| Espoirs H/F    | ES   | 2004 – 2006        |
| Seniors H/F    | SE   | 1992 – 2003        |
| Masters 0 H/F  | MO   | 1987 – 1991        |
| Masters 1 H/F  | M1   | 1982 – 1986        |
| Masters 2 H/F  | M2   | 1977 – 1981        |
| Masters 3+ H/F | M3+  | 1976 et avant      |

### Récompenses pour chaque épreuve (h/f) :

Le premier au scratch homme et femme.  
Hors scratch, premier(e) de chaque catégorie H/F (coupes, lots), définies ci-dessous : CA-JU ; ES-SE-MO ; M1+.

### Matériel :

Lampe frontale fortement conseillée.

### Départ et arrivées :

Le Samedi 6 décembre 2025

- Départ à 20h, quai Ulysse-Chevalier (le long de la collégiale) à Romans-sur-Isère.

Le départ sera donné par vagues successives. Les participants seront répartis en plusieurs sas de départ en fonction de leur vitesse de course.

- Arrivées :

• à partir de 20h20 : place Maurice-Faure à Romans-sur-Isère pour le 6,1 km ;

• à partir de 20h30 : place Maurice-Faure à Romans-sur-Isère pour le 12,2 km.

### Itinéraire :

Ces épreuves d'environ 6,1 et 12,2 km sont mesurées approximativement [conformes au règlement de la FFA].

Elles empruntent des routes goudronnées, des chemins et des escaliers dans le centre historique de la ville, en une ou deux grandes boucles. Ravitaillement (solide + liquide) à l'arrivée.

### Inscriptions :

• Inscriptions en ligne : du lundi 3 novembre au vendredi 5 décembre minuit, sur [www.ville-romans.fr](http://www.ville-romans.fr) ou [earp.athle.com](http://earp.athle.com) ;

• Inscriptions sur place (place Maurice-Faure, Romans-sur-Isère) : le samedi 6 décembre de 15h à 19h15. Les inscriptions seront impérativement closes à 19h15, le jour de l'épreuve. Course limitée à 1 300 participants. Pas d'inscription par téléphone ni par courrier.

### Droit d'inscription :

Pour le parcours 6,1 km : 10€ en ligne / 13€ sur place

Pour le parcours 12,2 km : 12€ en ligne / 15€ sur place

Pour chaque inscription, 4€ seront reversés à AFM TELETHON.

1€ de frais sont prélevés par la plateforme lors des inscriptions en ligne.

Le transfert d'inscription n'est pas autorisé. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident relevant de cette situation, et la personne ayant rétrocédé son dossard sera tenue pour responsable.

### Retrait des dossards :

- La veille de l'épreuve : vendredi 5 décembre de 14h à 17h (sous la Canopée, place Jean-Jaurès 26100 Romans).

- Le jour de l'épreuve : samedi 6 décembre de 15h à 19h30 (place Maurice-Faure 26100 Romans).

### Informations et résultats :

[www.ville-romans.fr](http://www.ville-romans.fr) & sur sites spécialisés.

### Vestiaires - toilettes :

Des toilettes sont à la disposition des concurrents à l'arrivée, place Maurice-Faure.

Possibilité de laisser des sacs sur place (sans surveillance) pendant la course.

### Sécurité :

La sécurité des participants sera assurée par un service médical (assistance d'un médecin), un organisme agréé de premiers secours et la Police Municipale.

### Assurances :

Les participants licenciés à la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### Justificatifs :

- Pour les non-licenciés FFA 2025/2026 : un certificat « Parcours Prévention Santé » datant de moins de 3 mois (disponible à l'adresse suivante : <https://pps.athle.fr/>) ;

- Pour les licenciés FFA 2025/2026 : carte / attestation de licence ;

- Justificatif complémentaire pour les mineurs : attestation parentale.

### Droits à l'image :

À l'inscription, chaque participant autorise la Ville de Romans, l'EARP ou leurs partenaires à exploiter directement ou sous forme dérivée, y compris à des fins promotionnelles, les photographies ou vidéos prises durant l'épreuve et sur lesquelles il peut apparaître.

### Environnement :

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et la nature en déposant les emballages vides dans les poubelles mises à disposition par l'organisation. Tout manquement pourra entraîner la disqualification d'un concurrent.

### Abandon :

Tout abandon, accident ou incident de course doit être notifié au poste de signaleurs le plus proche. En cas d'abandon, le dossard doit être remis aux organisateurs à l'arrivée.

### Acceptation du règlement :

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.